



# PROJET SPORTIF FEDERAL

## Annexe

### SAISIE DES DEMANDES



Pour tous les clubs, les comités départementaux et les comités régionaux, les demandes de subvention 2020 devront **impérativement** être déposées sur la plateforme suivante :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

## Comment saisir ma demande de subvention en ligne



Plusieurs étapes sont nécessaires pour déposer votre demande en ligne :

1. Créer un compte\* ou s'identifier sur la plateforme

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

*Même si vous avez déjà déposé un dossier l'an dernier sur la plateforme lecompteAsso et que vous avez la possibilité de reconduire la mise en œuvre de vos actions, **ne cliquez pas sur le bouton « renouvellement »**, cela vous demanderait de saisir le bilan de l'action 2019, alors que celui-ci doit être demandé par la DR ou DD (ex CNDS)*

2. Renseigner l'ensemble des documents administratifs demandés ou les mettre à jour
3. Faire votre demande de subvention en inscrivant impérativement le **code correspondant à votre territoire (CD et Clubs) ou le code national pour les CR (cf. dernière page de cette annexe)** dans l'onglet « recherche de subvention »
4. Joindre votre projet associatif ou le document [Projet structures FFLDA](#) si vous souhaitez présenter une vision plus globale et précise du projet de votre structure, afin de favoriser sa compréhension.
5. Saisir vos actions en formalisant, dans l'espace « Intitulé », des titres d'actions correspondant aux priorités et actions définies dans cette note
6. Suivre la procédure jusqu'à la validation de la démarche.

\*Pour les structures n'ayant jamais utilisé la plateforme et devant créer un compte, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-IOe3w>

\*Pour mettre à jour les informations administratives de votre association sur la plateforme, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : [https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb_title)

\* Pour déposer vos actions et demander une subvention, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : [https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_FlbXFg](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg)

D'une manière générale, pour tout renseignement sur la plateforme, merci de parcourir le site gouvernemental dédié en amont : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

**Les demandes incomplètes ou non validées à la fermeture de la plateforme ne seront pas prises en compte.**

▲ **ATTENTION** : Pensez à enregistrer régulièrement les pages renseignées durant la saisie sur la plateforme **lecompteasso**, les déconnexions à la plateforme se font toutes les 30 minutes.

## Spécificités pour ma saisie PSF FFLDA



La plateforme Lecompteasso est déjà pré-paramétré pour saisir les différentes actions que vous souhaitez présenter selon les 3 objectifs opérationnels de l'ANS (liste déroulante).

La FFLDA a choisi, en relation avec l'ANS, de réunir l'ensemble de ses demandes sur l'axe « Développement des pratiques » où figure tout de même la promotion du Sport Santé comme moyen, et le développement de l'éthique et de la citoyenneté comme un objectif. Toutes les demandes doivent être obligatoirement saisies sur :

- **Développement de la pratique**

Une fois le choix « Développement de la pratique » fait dans la liste déroulante, une autre liste déroulante vous sera proposée avec une liste d'actions éligibles au financement dans le cadre du PSF FFLDA.

Vous trouverez l'ensemble des priorités PSF FFLDA (cf. Note de cadrage) déclinées en 7 actions éligibles :

- 3 actions de développement éligibles uniquement pour les clubs et comités départementaux :
  - Actions qui visent à capter un nouveau public là où il est présent
  - Actions qui visent à diversifier l'offre de pratique ou les publics accueillis dans les clubs
  - Actions qui visent à fidéliser les pratiquants
- 4 actions de structuration éligibles uniquement pour les comités régionaux :
  - Actions qui visent à soutenir l'ETR
  - Actions qui visent à contribuer à l'emploi et à la professionnalisation
  - Actions qui visent à accompagner la formation des éducateurs, arbitres et dirigeants
  - Actions qui visent à favoriser la création de structures et à soutenir les actions des clubs

Quand votre saisie est complète et validée, vous devez être destinataire d'un mail d'enregistrement de la demande. Si ce n'est pas le cas, votre demande n'est pas valide ! Il faudra donc reprendre et vérifier l'ensemble des étapes (et/ou vérifiez également vos spams)



Des questions ?

### Vous êtes un club ou un Comité Départemental ?

Mettez-vous en relation avec le CTR ou référent technique et/ou un représentant élu de votre Comité Régional pour parler de vos projets

### Vous êtes un Comité Régional ?

Mettez-vous en relation avec Pierre VAZELLES, Directeur des Territoires, et/ou Patricia ROSSIGNOL, vice-présidente en charge des Territoires

## Codes subvention pour la campagne « Projet sportif fédéral 2020 »

Libellé subvention	Code subventions	Bénéficiaires
<b>FFLutte - France - Projet sportif fédéral</b>	<b>1316</b>	<b>Comités régionaux</b>
FFLutte - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1317	CD et clubs AURA
FFLutte - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1318	CD et clubs BFC
FFLutte - Bretagne - Projet sportif fédéral	1319	CD et clubs BRE
FFLutte - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1320	CD et clubs CVL
FFLutte - Grand Est - Projet sportif fédéral	1321	CD et clubs GES
FFLutte - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1322	CD et clubs HDF
FFLutte - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1323	CD et clubs IDF
FFLutte - Normandie - Projet sportif fédéral	1324	CD et clubs NOR
FFLutte - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1325	CD et clubs NAQ
FFLutte - Occitanie - Projet sportif fédéral	1326	CD et clubs PDL
FFLutte - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1327	CD et clubs
FFLutte - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1328	CD et clubs PACA
FFLutte - La Réunion - Projet sportif fédéral	1332	Clubs LA REU

**Tous les comités régionaux doivent saisir leur dossier après avoir renseigné le code 1316**

**Tous les CD et clubs doivent saisir leur dossier avec le code de la région dont ils dépendent**

